



Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

jeudi 2 avril 2020 - 18h00

Mesures de lutte contre le COVID19

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, et Sandrine PIROUÉ, déléguée territoriale de l'ARS dans l'Aube, vous informent.

Depuis le mardi 17 mars 2020 midi, des mesures de confinement strict sont en vigueur sur tout le territoire national.

Bilan:

Dans les hôpitaux de l'Aube :

- 112 personnes hospitalisées, dont :
- 23 personnes sont hospitalisées en réanimation (au centre hospitalier public de Troyes)
- 89 personnes sont hospitalisées dans d'autres services (au centre hospitalier public de Troyes et au GHAM de Romilly)
- 20 décès COVID19 (avec un test biologique positif) ont été constatés dans l'Aube dans les structures hospitalières, depuis le début de l'épidémie
- 28 lits de réanimation opérationnels à cette heure.

5 EHPAD aubois enregistrent plusieurs cas confirmés COVID+ parmi les résidents.

Conformément aux consignes nationales, l'ensemble des EHPAD ont mis en place, à partir du 30 mars, des mesures de protection renforcée pour l'ensemble des résidents, le confinement notamment.

Organisation des dépistages

Afin de limiter et maitriser la propagation du virus COVID 19, il convient de réaliser un dépistage massif, prioritairement des professionnels de santé, et personnels travaillant dans le milieu sanitaire, médico-social et lieu de collectivité (personnes handicapées, enfance ...). Pour mener à bien à ces dépistages, notre département dispose désormais de 7 points de prélèvements, permettant un meilleur maillage départemental. Le Centre Hospitalier de Troyes, le centre hospitalier de Romilly sur Seine et 5 laboratoires d'analyses privés aubois, situés à Troyes, Nogent sur Seine et Brienne le Château, sont donc opérationnels pour réaliser les prélèvements en vue des tests biologiques. Seul un médecin peut valider la pertinence d'effectuer un prélèvement pour test biologique (prescription sur ordonnance).

Dotations de masques aux professionnels de santé et aux établissements médicaux-sociaux

Les professionnels de santé de l'Aube sont désormais dotés en masques par l'ARS Grand Est avec l'aide efficace du Conseil Départemental de l'Aube et de la communauté d'agglomération Troyes

Champagne Métropole (établissement de santé public et privé, professionnels de santé libéraux, EHPAD, résidences séniors, établissements pour personnes handicapées, services d'aides à domicile).

Rappel des gestes barrières







Liens utiles:

<u>Un numéro vert national 0 800 130 000</u> répond à vos questions sur le COVID-19, 7J/7, 24H/24

<u>Site national de référence</u>: https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus

<u>Site du Ministère des Solidarités et de la Santé :</u> https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus

<u>Site de Santé Publique France</u>: https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale